



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2025 - 146

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Location*

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**MISE A DISPOSITION DE BUREAUX AU PROFIT DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que la Ville de Tonnerre met à disposition de la Direction Générale des Finances Publiques depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le bâtiment communal sis 12 rue du Pont afin d'y aménager le Centre des finances Publiques de Tonnerre ;
- Considérant qu'à la suite de la réorganisation de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Yonne, la surface occupée par le Centre des Finances de Tonnerre dans ledit bâtiment peut être diminuée ;

**DÉCIDE**

- De signer, ou son représentant, un bail commercial 3/6/9 au profit de la DGFIP, aux conditions suivantes :
  - Bâtiments : 12 rue du Pont
  - Locaux : sous-sol, rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> étage et extérieures, pour superficie totale de 742m<sup>2</sup>,
  - Durée : du 01/09/2025 au 31/08/2034 (reconductible par tacite reconduction dans les mêmes conditions, dans la limite de 3 ans) ;
  - Loyer annuel hors charges : 52 500 € HT/HC – révisable triennalement
- De signer, ou son représentant, les éventuels avenants.



A Tonnerre, le 23 septembre 2025  
Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre